

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1552**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, au profit de la société civile de construction vente (SCCV) Le Clos du Devay, de parcelles de terrain nu situées 106, route de la Libération

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

**Commission permanente du 3 avril 2017****Décision n° CP-2017-1552**

objet :	<b>Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, au profit de la société civile de construction vente (SCCV) Le Clos du Devay, de parcelles de terrain nu situées 106, route de la Libération</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte**

Par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0477 du 12 octobre 2015, la Métropole de Lyon a approuvé le plan de valorisation de son patrimoine privé.

La Métropole est propriétaire d'un bien immobilier acquis par acte du 17 juin 1998 de la Société Artimmo, dans le cadre du périmètre d'étude du tronçon ouest du périphérique. Ce bien n'a plus d'utilité au regard de ce projet.

Conformément aux principes retenus dans le cadre du plan de cession, les biens dépourvus de projet peuvent être cédés de gré à gré au promoteur dans le cadre du remembrement qu'il conduit.

La société civile de construction vente (SCCV) Le Clos du Devay est en cours d'acquisition des parcelles riveraines à celles de la Métropole cadastrées AX 266, AX 267, AX 268, AX 269, AX 270, AX 271, AX 272, AX 273, AX 274, AX 275 et AX 276.

**II - Désignation des biens cédés**

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu situées à Sainte Foy lès Lyon, 106, route de la Libération, cadastrées AX 291 et AX 292 pour une superficie totale de 2 083 mètres carrés.

**III - Le projet**

La SCCV Le Clos du Devay entend développer une opération d'habitat d'environ 20 logements dont 30 % de logements sociaux (prêt locatif à usage social (PLUS), prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), prêt locatif social (PLS)), conformément au plan local d'urbanisme (PLU) existant pour une surface de plancher minimum totale de 1 850 mètres carrés.

Aux termes du compromis, la cession de ce bien au profit de la SCCV Le Clos du Devay interviendrait, libre de toute location ou occupation, au prix forfaitaire de 400 000 € HT, admis par France domaine, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 %, d'un montant de 80 000 €, soit un total de 480 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 23 mai 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession à la société civile de construction vente (SCCV) Le Clos du Devay au prix de 400 000 €HT, auquel s'ajoute le montant de la TVA à 20 %, soit un montant de 80 000 €, pour un total de 480 000 €TTC, de parcelles de terrain nu cadastrées AX 291 et AX 292 et situées 106, route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon, en vue de la réalisation d'une opération d'habitat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4946A pour la somme de 2 575 227 € en dépenses.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 480 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie du bien du patrimoine de la Métropole de Lyon : 132 897,21 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2111 - fonction 01 - opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.**

.